



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 27019

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la gestion des effectifs des compagnies républicaines de sécurité et de gendarmerie mobile. Selon certains articles de presse, au regard du nombre de manifestations sociétales, sociales, (Manif' pour tous, salariés de Goodyear, de Gandrange, de PSA...) et sportives (phases finales du top 14, derniers matchs de la ligue 1 de football, finale de la coupe de France de football...) les effectifs disponibles seraient insuffisants pour assurer correctement la sécurité dans ces manifestations. Certains matchs de football de ligue 1 ont ainsi dû être déprogrammés afin d'éviter des afflux de supporters extérieurs, ces derniers se voyant informés par téléphone ou courriel que leurs billets seraient utilisables pour un autre match. De même, le nombre d'escadrons présents sur le site de Notre-Dame-des-Landes, où les forces de l'ordre sont présentes en continu depuis le mois d'octobre 2012, a-t-il été réduit au strict minimum pour répondre aux besoins du ministère dans la capitale. Au mois de mai 2013, en plus des traditionnelles manifestations sportives de fin de saison, vont se succéder, le rassemblement du Front de gauche pour une sixième république le 5 mai 2013, les manifestations régionales de la manif pour tous le 5 mai, la finale de la coupe de France de football le 20 mai, la manifestation nationale de la Manif' pour tous le 26 mai, la finale du top 14 le 1er juin 2013, sachant que les veilleurs et le Camping pour tous maintiendront leur présence en continu à Paris. Notre pays dispose de 67 compagnies de CRS et de 107 escadrons de gendarmerie mobile. Il lui demande de lui indiquer le chiffre précis des effectifs affectés effectivement au maintien de l'ordre, le chiffre des effectifs affectés aux tâches logistiques et diverses et le chiffres des effectifs disponibles pour répondre aux besoins multiples sur la capitale au mois de mai. Il lui demande également de lui indiquer le nombre de CRS et gendarmes mobiles qui resteront à Notre-Dame-des-Landes. Enfin il lui demande de lui préciser le nombre prévisionnel de jours de repos non pris accumulés, le nombre prévisionnel de permissions annulées ainsi que les dépenses supplémentaires pour le mois de mai 2013.

Texte de la réponse

Les compagnies républicaines de sécurité (CRS) et les escadrons de gendarmerie mobile (EGM) constituent des forces indispensables, dont le savoir-faire et le professionnalisme doivent être salués. La variété de leurs missions, qui dépassent largement celles de maintien de l'ordre public, en fait des acteurs importants de la sécurité quotidienne de nos concitoyens. La gendarmerie mobile compte dans ses rangs 11868 gendarmes mobiles répartis au sein de 108 escadrons de gendarmerie mobile (EGM). A ce jour, les missions permanentes (outre-mer - opérations extérieures - Corse - missions parisiennes - gardes d'autorités) confiées à la gendarmerie mobile nécessitent l'engagement quotidien de 44 unités. A ces missions permanentes s'ajoutent, en fonction des événements, des missions de maintien de l'ordre, de service d'ordre et de sécurisation. L'engagement moyen journalier en mission de maintien de l'ordre, observé durant le mois de mai 2013 sur le territoire national, s'élève à 8 EGM/jour dont 3,5 EGM/jour sur la capitale. Les missions de soutien sont assurées par 8 militaires au sein de chaque unité, sans préjudice de la faculté laissée au commandement de prélever ces militaires pour renforcer, en tant que de besoin, les effectifs de leur escadron lorsque celui-ci est engagé en mission de maintien de l'ordre ou de sécurisation. Depuis le 23 avril 2013, l'engagement de la gendarmerie

mobile à Notre Dame des Landes est, compte tenu du niveau des troubles à l'ordre public enregistrés sur ce secteur, passé de 3 à 1 EGM. Cette posture de dissuasion a été stabilisée jusqu'au terme de la période estivale. Au 1er juin 2013, le reliquat de journées de repos « suite mission » est en moyenne de 0,5 jour par gendarme. Par ailleurs, aucun jour de permission n'a été annulé au cours du mois de mai 2013. Ces chiffres traduisent une gestion saine des droits à repos des militaires, permettant de garantir la disponibilité de la réserve gouvernementale en cas de crise. Enfin, au cours du mois de mai 2013, l'engagement moyen de la GM s'élève à 45,5 EGM/jour alors que le budget annuel alloué autorise un engagement de 44 EGM/jour. Les dépenses supplémentaires de fonctionnement générées par ce dépassement du seuil budgétaire d'emploi (+1,5 EGM/jour) s'élèvent à 88 103 euros. La direction centrale des compagnies républicaines de sécurité dispose de 60 unités de service général, comptant 8 447 agents. A ce jour, les missions permanentes (gardes statiques ; Vigipirate ; renforts aux frontières ; missions de sécurisation générale, notamment dans les zones de sécurité prioritaires) assurées par les CRS nécessitent l'engagement de 30 unités. A ces missions permanentes s'ajoutent, en fonction des événements, des missions de maintien de l'ordre, de service d'ordre et des missions de lutte contre les violences urbaines. S'agissant de leur emploi, 41,69 unités/jour ont été employées, du 1er janvier au 31 mai 2013, pour l'ensemble des missions exercées par les CRS. Pour le seul mois de mai, ce chiffre était de 40,7 unités/jour. Pour les journées du 5 mai, du 20 mai, du 26 mai et du 1er juin, ce sont respectivement 40,5 unités/jour (20 en Ile-de-France), 35,5 unités/jour (13 en Ile-de-France), 46,5 unités/jour (29 en Ile-de-France) et 32 unités/jour (12,5 en Ile-de-France) qui ont été employées. Au cours de ces mêmes journées, le nombre d'unités disponibles s'établissait comme suit : 2 unités le 5 mai, 1 unité le 20 mai, aucune unité le 26 mai et 5 unités le 1er juin. Il convient en effet de rappeler que les unités, à leur retour de mission, sont « neutralisées » (sans emploi), donc indisponibles. Seul le ministre de l'intérieur peut surseoir à ces périodes de « neutralisation » pour des motifs d'ordre public. Au 1er juin 2013, le nombre de jours de repos compensateurs à restituer suite aux missions effectuées sur l'année civile s'établissait, pour l'ensemble des unités de la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité, à 129 744.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27019

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5238

Réponse publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10639